

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER
47, bld des Invalides
PARIS VII°

COTE DE CLASSEMENT N° 3139

SOCIOLOGIE

PROBLEMES DE L'AMENAGEMENT DU KONKOURE

Mission sociologique préliminaire

par

P. MERCIER

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER
47, bld des Invalides
PARIS VII°

COTE DE CLASSEMENT N° 3139

SOCIOLOGIE

PROBLEMES DE L'AMENAGEMENT DU KONKOURE

Mission sociologique préliminaire

par

P. MERCIER

ETUDE SOCIOLOGIQUE DU KONKOURÉ
RAPPORT DE MISSION DE M. MERCIER

BUT DE LA MISSION -

Il s'agissait :

a) de procéder à un premier examen sommaire des principaux problèmes humains posés par la construction du barrage du Konkouré et l'établissement du complexe industriel qui lui sera lié. On a accordé une particulière attention à ceux que soulève la formation, par la retenue d'eau du barrage, d'un important lac artificiel dont le site est occupé par une population relativement dense. On ne pouvait songer après des observations aussi rapides, à définir même les premiers éléments d'une solution, mais seulement à situer et délimiter les problèmes posés, et à évaluer leur importance.

b) d'établir, pour les années à venir, un programme de recherche concernant les aspects démographiques, sociologiques, micro-économiques, et de prévoir un ordre d'urgence pour les différentes enquêtes à réaliser.

EMPLOI DU TEMPS -

- 3 Septembre - arrivée à Conakry, prise de contact avec la Mission MASSON.
- 4 - 9 Septembre - prise de contact avec les Services administratifs et techniques (Direction des Affaires Administratives et Sociales, Direction des Affaires Economiques, Service des Travaux Publics, Service de l'Agriculture et du Génie Rural, etc...).
- étude, au Centre IFAN, des documents d'archives concernant la région du Konkouré.
 - étude de la documentation existant dans les divers Services, et en particulier des documents recueillis par M. MASSON et des questionnaires établis par lui.
 - déplacement à Dubréka - prise de contact avec le Commandant du Cercle et étude de la documentation dont il disposait.

.../...

10 - 20 Septembre - tournée dans la région du moyen Konkouré en compagnie de M. CORVAISIER, stagiaire de l'ENFOM ; les buts en étaient :

- Prise de contact avec les Commandants de Cercle de Kindia, Téliélé, Pita, et étude de la documentation existant dans ces Cercles sur la région intéressée par le lac de retenue.

- Premier examen, sur place, de la situation dans les villages de la future zone d'inondation et dans l'ensemble des cantons intéressés, en particulier, étude sommaire de deux villages, l'un sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite du Konkouré (cantons de Monoma et du Téné).

21 - 25 Septembre - étude des réponses faites par les Services et les Cercles aux questionnaires lancés par M. MASSON.

- étude de la documentation photographique aérienne dont dispose le Service du Génie Rural.

- rédaction du rapport de mission.

EVALUATION DE LA DOCUMENTATION EXISTANTE -

On ne dispose, quant aux populations de la vallée du Konkouré, des vallées affluentes et des régions immédiatement voisines, que d'une documentation dispersée, et dans l'ensemble tout à fait inadéquate à une définition quelque peu précise de leur structure sociale, de leur genre de vie, de leur vie économique, etc... Cependant, une première enquête a été menée en avril-juin 1956, par deux étudiants de l'Université de Bordeaux, MM. FRISTCH et DUBOURG, enquête de Géographie Humaine préparée sous la direction de M. PELISSIER, Professeur à l'Institut des Hautes Etudes de Dakar. Elle pourra sans doute apporter des indications très précieuses concernant l'occupation des terres, le système agraire, les rendements des différentes cultures, etc... Le rapport de MM. FRISTCH et DUBOURG n'a cependant pas encore été diffusé. Avant de donner une forme définitive au programme d'enquête proposé en conclusion du présent rapport, il sera nécessaire de procéder à une évaluation précise des données que ces deux chercheurs ont pu rassembler. En dehors des résultats de cette enquête spécifique, on peut classer sous trois chefs les documents dont on peut actuellement disposer, et dont les chercheurs qui travailleront dans cette région devront prendre connaissance. La liste en est malheureusement très courte :

a) Documentation générale intéressant l'ensemble de la Guinée, et dont une partie concerne la région considérée.

.../...

1) Résultats de l'enquête socio-démographique réalisée en Guinée par le Service des Statistiques de la F.O.M. en 1954 - 1955. Le dépouillement de cette enquête achevé, on disposera de données précises quant au mouvement naturel de la population, à l'importance numérique des mouvements migratoires et aux disponibilités en main-d'oeuvre. Cela ne pourra évidemment dispenser, dans la région intéressée par la zone d'inondation, d'une étude démographique exhaustive. Nous reviendrons sur ce point dans la dernière partie de ce rapport.

2) Résultats des enquêtes socio-économiques menées, en liaison avec l'enquête précédente, dans deux villages, l'un du Fouta-Djallon, l'autre de Basse-Guinée, respectivement par MM. MASSE et CANTRELLE, et par M. HIERNAUX, chercheurs de l'I.F.A.N. Certains de leurs éléments présenteront quelque utilité pour l'étude de la région du Konkouré.

3) Nous ne mentionnons que pour mémoire les ouvrages généraux sur la Guinée, à caractère historique ou monographique, dont l'utilité pour notre propos ne peut être que fort réduite.

b) Documents spécifiquement consacrés à la région du Konkouré moyen et aux cantons qui la composent (compte non tenu du rapport FRISTCH et DUBOURG précédemment mentionné) :

1) La documentation historique existant soit dans les archives centrales de Conakry, soit dans les archives des Cercles, est d'une extrême pauvreté. A retenir : à Conakry les Monographies du Cercle des Timbis (1908) et du Cercle de Kindia ; à Téliélé des notes sur l'histoire des chefferies du Cercle (1945).

2) Des indications, dont certaines, cependant, sont sujettes à caution, peuvent être trouvées dans les rapports du service des Eaux et Forêts concernant les problèmes de protection des sols (1955) et dans les réponses apportées aux questionnaires lancés par M. MASSON aux Services des Eaux et Forêts et de l'Agriculture et aux Cercles intéressés (Kindia, Téliélé, Pita, Dubréka - Boffa).

c) Documents concernant les groupes ethniques intéressés par les changements qui interviendront dans la vallée du moyen Konkouré, soit essentiellement les Foulbé et les Sousou.

1) Aucune étude de quelque importance n'a été consacré aux Foulbé depuis celles de G. VIEILLARD, c'est-à-dire il y a presque 20 ans (en particulier : Notes sur les Coutumes des Peuls du Fouta-Djallon, Paris 1939 - Notes sur les Peuls du Fouta-Djallon, Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire, Tome 1, 2 Janvier-Avril 1940).

.../...

On n'a donc aucune connaissance précise des profondes transformations qui ont affecté la société du Fouta-Djallon dans la période récente. Il serait important, non seulement pour l'étude des problèmes du Konkouré, mais dans le cadre des travaux du Comité du Fouta-Djallon, que le seul spécialiste français des Foulbé, Melle DUPIRE, puisse entreprendre des recherches précises dans cette région.

2) La situation est pire encore en ce qui regarde les Soussou ; ils n'ont encore fait l'objet d'aucune publication d'ensemble de quelque valeur. Le seul spécialiste de cette population est M. HOUIS (I.F.A.N., DAKAR), linguiste, qui a consacré un certain temps à l'étude de leur langue, et pourrait donner de très précieuses indications quant à leur organisation sociale.

En résumé, nos connaissances quant à cette région peuvent être ainsi caractérisées :

a) Au point de vue démographique : bonnes données générales permettant au moins de situer le problème de l'accroissement de la population, mais qui seront à préciser pour les cantons intéressés (et, nous y insisterons plus loin, pour les éventuelles régions d'accueil des populations déplacées) ;

b) Au point de vue historique : quelques indications sur la situation au moment de l'occupation française, à peu près rien sur l'histoire récente - mais il serait relativement facile de réunir rapidement les éléments indispensables auprès des Commandants de Cercle actuels et anciens ;

c) Au point de vue sociologique stricte sensu ; données suffisantes sur l'organisation sociale traditionnelle des Foulbé, inexistantes sur celles des Soussou, inexistantes également sur les changements socio-culturels intervenus dans les 20 et surtout dans les 10 dernières années ;

d) Au point de vue économique : pas d'indications suffisamment précises concernant le système des cultures, les niveaux de vie, les circuits d'échange et les voies commerciales locales intéressant les cantons considérés.

ASPECTS DE LA SITUATION ACTUELLE : POSITION DES PROBLEMES -

Quatre cantons sont principalement intéressés par la future zone d'inondation, ceux de Monoma (Cercle de Téliélé), de Sokili (Cercle de Pita), de Téné et de Baring (Cercle de Kindia). En outre, la partie Nord-Est du canton de Labaya (Cercle de Dubréka) se trouvera,

.../...

dans une moindre mesure, affectée ; il n'a pas été possible, étant donné le temps limité dont nous disposions, d'étendre nos investigations à cette zone.

1) Indications historiques et situation ethnique -

Malgré son hétérogénéité ethnique, la région constituée par les quatre cantons cités peut être considérée comme un ensemble. Le Konkouré, ni le Mayonkouré, ne constituent des barrières entre les cantons s'étendant sur leurs deux rives. La considération des faits historiques d'une part, des réseaux formés par les relations de parenté et d'alliance d'autre part, le fait nettement ressortir. Konkouré et Mayonkouré sont d'ailleurs franchis facilement en saison sèche en de nombreux points de passage à gué. La Kakrima semble représenter une coupure plus nette entre deux régions, Monoma et Sokili, sans que cela signifie une absence de liens entre elles. Une étude des relations entre villages fondées sur la parenté ou sur les alliances matrimoniales sera nécessaire comme nous l'indiquons plus loin. En effet, si le problème se pose du reclassement des habitants de la future zone d'inondation dans les zones épargnées des quatre cantons, on pourra sans doute envisager certains glissements d'une circonscription administrative à une autre ; il s'impose de considérer cette région comme un tout - avec les quelques réserves qui seront apportées plus loin en ce qui concerne les parties septentrionales des cantons de Monoma et de Sokili.

Historiquement, il s'agit d'une zone de contact entre Foulbé et Soussou, les premiers s'étant assurés, directement ou indirectement, la domination politique. Les deux populations sont actuellement en équilibre toujours mouvant, comme nous le préciserons plus bas. Les chefferies de la rive droite ont été créées par les Foulbé. Celle de Monoma est issue de la dynastie des premiers chefs de Timbis ; celle de Sokili est issue de la chefferie de Massi (l'actuel canton a d'ailleurs été détaché, en 1906, de la province de Massi, qui dépendait directement de Timbo). Les groupements Soussou étaient directement soumis à ces chefferies Foulbé. La création de cantons Soussou séparés fut tentée par l'Administration, mais on devait revenir en 1929 à la situation antérieure. Sur la rive gauche, la situation était sensiblement différente ; il s'agissait de chefferies Soussou (même si, dans le cas du Baring, l'origine lointaine des chefs doit être cherchée chez les Foulbé), tributaires du royaume du Fouta-Djallon ; la nomination des chefs était d'ailleurs soit faite, soit confirmée, par les suzerains Foulbé. De petits groupements Foulbé étaient d'ailleurs installés sur le territoire de ces chefferies ; un mouvement continu d'émigration par très petits groupes les a progressivement gonflés depuis l'occupation française. Ils sont en principe soumis à l'autorité des chefs Soussou, mais tendent à constituer un "canton dans le canton", l'ensemble des Foulbé d'un canton dépendant d'un seul chef, appartenant à leur groupe ethnique.

Dans cette région d'enchevêtrement ethnique, il faut cependant distinguer nettement entre les situations qui prévalent sur la rive gauche et la rive droite. Les indications historiques qui précèdent en rendent partiellement compte. Dans les cantons de Monoma et de Sokili, on a une série de villages Foulbé et Soussou juxtaposés ayant chacun un territoire nettement délimité, les villages Soussou devenant les plus nombreux à mesure qu'on descend vers le Sud ; la partie Nord est composée presque exclusivement de villages Foulbé. Ainsi se pose, pour les Soussou affectés par la création du lac artificiel, et dans le cas où l'on envisagerait de les recaser à l'intérieur même des cantons dont ils dépendent actuellement, le problème d'une limite Nord, celle de l'habitat Foulbé quasi-homogène, au-delà de laquelle il serait à peu près impossible d'organiser leur installation. Nous reviendrons également sur ce point. Dans les cantons de Téné et de Baring, la situation est très différente. On peut dire qu'il n'y a que des villages Soussou, et, sur l'ensemble de la zone un semistrès dispersé de hameaux Foulbé installés sur le territoire de ces villages. Une étude s'impose qui permette de préciser quelle est, au point de vue des droits fonciers, la position des habitants de ces hameaux par rapport aux Soussou qui ont, ou au moins avaient la propriété éminente du sol. Une remarque enfin quant aux mouvements et aux glissements récents de population. Les gros villages Foulbé du Nord des cantons de Monoma et de Sokili ont essaimé des hameaux vers le Sud, qui se sont installés sur les terres d'autres villages. On peut citer en particulier le cas de Sanka (Canton de Sokili) dont certains hameaux se sont installés à plus de 10 km au Sud du Kokoulo, limite du territoire du village ; et également le cas de Sinta (Canton de Monoma), dont une dizaine de hameaux se sont installés sur les territoires d'autres villages dans les parties Ouest et Sud du canton (cf carte n° 1). C'est là la manifestation d'une situation de pression considérable sur la terre qui prévaut dans le Nord de ces cantons (qui appartiennent déjà au Fruta-Djallon proprement dit). Nous insisterons plus loin sur ce fait important quant au problème du déplacement des populations riveraines du Konkouré.

Ainsi les zones, si petites soient-elles, qui peuvent être considérées comme ethniquement homogènes, deviennent-elles l'exception, même dans les cantons de la rive gauche. Les problèmes posés par l'installation sur le territoire d'un village, avec, évidemment l'accord de ses habitants, de gens venus d'un autre village, sont assez complexes, et devront faire l'objet d'enquêtes approfondies. On ne connaît que les aspects les plus généraux du mécanisme de leur intégration, totale ou partielle, à la vie de la communauté près de laquelle ils s'établissent. Cette question doit être étudiée de façon particulière quand les nouveaux installés sont d'un groupe ethnique différent (en fait, le mouvement est presque exclusivement dans le sens : installation de groupes Foulbé sur un terroir Soussou).

.../...

Il est important de se rappeler que, quel que soit l'état de tension entre Foulbé et Soussou, accusé encore en ces dernières années par le renforcement, au niveau politique, des barrières ethniques, un modus vivendi s'établit cependant, sur la base de relations au moins courtoises ; mais les limites de l'intégration entre groupements voisins d'origine ethnique différente sont bien marquées si l'on considère le critère des intermariages : ils semblent exceptionnels (mais cette impression ne pourra être éventuellement confirmée que par une étude détaillée). Pourtant, si les oppositions ethniques en tant que telles demeurent fortes, un processus d'assimilation socio-culturelle mutuelle semble s'être déclenché depuis longtemps entre Foulbé et Soussou. D'une part la structure sociale Soussou a été très largement modifiée par l'influence des Foulbé (introduction de fragments d'organisation féodale du type du Fouta-Djallon par exemple) ; certaines institutions existant chez les Soussou ne semblent pas avoir d'autre nom que le nom de foul-fouldé. D'autre part, une influence réciproque paraît s'être exercée dans les domaines du système agraire et du genre de vie. Aussi l'étude des problèmes concernant les groupements Foulbé et celle des problèmes intéressant les groupements Soussou auront-elles avantage à être conçues comme un tout. Nous mentionnons à l'instant la question des influences exercées par les partis politiques du type moderne. Elle devra recevoir, de la part des sociologues chargés de l'étude une attention particulière ; les Commandants de Cercle pourront d'ailleurs fournir, dans ce domaine, les indispensables indications générales. L'identification Soussou-R.D.A. est particulièrement nette, et c'est un des facteurs essentiels dont il faudra tenir compte dans l'élaboration d'un plan de recasement, et dans la détermination des moyens à mettre en oeuvre pour le réaliser sans heurt.

2) Aspects de la situation actuelle des villages.

Il ne s'agit ici que d'observations très sommaires qui doivent seulement permettre de définir quelques unes des directions dans lesquelles pourront s'orienter les enquêtes précises qui s'avèrent indispensables.

a) Les terroirs de villages. Villages et Hameaux. -

Toute la région est caractérisée par un habitat dispersé. On constate cependant, selon les sous-régions, des situations sensiblement différentes. On a déjà signalé le problème particulier que posent les groupements Foulbé de la rive gauche du Konkouré ; les hameaux sont très éloignés les uns des autres et peuvent être à 20 ou 30 km de la chefferie. Ils ont donc un très large degré d'autonomie par rapport à celle-ci. La plupart sont très petits, comprenant de 2 à 6 familles ; cependant il ne semble pas que ce soient de simples installations temporaires, du type hameau de culture ou hameau de garde des troupeaux : une première enquête fait apparaître que 20 % seulement d'entre eux

.../...

ont été installés après la première guerre mondiale, dans le canton de Téné. Une partie importante de ces installations récentes intéresse la zone menacée par l'inondation dans cette zone : 30 % des hameaux Foulbé, toujours pour le canton de Téné, ont moins de 30 ans d'existence. On n'a pu faire semblable évaluation pour le canton de Baring, dans lequel les lignes générales de la situation sont les mêmes. Quant aux hameaux Soussou de cette même rive Sud du Konkouré, ils sont dans l'ensemble étroitement groupés autour du village-centre. Un certain équilibre semble donc s'être maintenu entre la population et la terre dont elle dispose ; cependant, des réaménagements locaux ont constamment lieu : des hameaux de certains villages sont installés en fait sur la terre du village voisin, généralement à la frontière du territoire de leur propre village. Ceci aboutirait souvent, après un certain nombre de générations, à des rectifications de frontière", de fait d'abord, de coutume ensuite. Mais il semble que ce type d'installation devienne de plus en plus difficile : symptôme qu'une densité optimale dans l'état actuel des techniques agricoles est à peu près atteinte. Seules des installations individuelles de gens qui sont agréés par le village d'accueil et acceptent de s'y intégrer entièrement demeurent possibles, dans la plupart des cas. Il y a là un fait d'une extrême importance quant au plan de recasement à adopter. Ceci essentiellement pour le canton de Téné. Cette situation n'est sans doute pas atteinte dans le canton de Baring, qui n'a pu être étudié que de façon moins précise, mais dont la densité de population, même si l'on tient compte de l'existence d'une proportion sensiblement plus importante de surfaces accidentées - est nettement plus faible. Dans ces villages Soussou de la rive gauche du Konkouré, les types suivants d'installation au sol peuvent être distingués :

- Villages de bas de pente ayant quelques uns de leurs hameaux sur la montagne, mais la majorité s'éloignant dans les basses vallées ; par exemple Kébé Friguia.
- Villages de plateaux bas, dont les hameaux se répartissent à la naissance des cours d'eau et étendent leurs cultures aussi bien dans leurs vallées que sur plaines et plateaux ; par exemple Kwolibara.
- Villages dominant une vallée et dont les hameaux s'étendent au long de cette vallée, généralement sur une seule rive, par exemple Woléa.

Ces hameaux sont dans l'ensemble très proches les uns des autres, sauf pour village comme Kébé Friguia, où la dispersion est plus grande ; mais ils couvrent toujours un territoire d'un seul tenant, au milieu desquels s'intercalent seulement les hameaux Foulbé.

Sur la rive droite, pour le canton de Monoma (exclue l'enclave Nord dans les cantons de Kébou et Donghol) et la partie Sud et Ouest du canton de Sokili, la situation est un peu différente. L'enchevêtrement des hameaux appartenant à des villages différents y est beaucoup

plus fréquente. A moins que des causes proprement sociologiques, qu'une enquête aussi rapide ne pouvait évidemment détecter, ne rendent compte de ce fait, il semble qu'il manifeste que, dans une grande partie de la région, l'optimum de population (étant donné les ressources en bonnes terres et l'état des techniques agricoles), a été dépassé, et qu'un important mouvement de redistribution de la population est en cours depuis au moins une génération ; seule une enquête détaillée pourra montrer si la densité optima a été, en conséquence, de ce mouvement atteinte partout, ou si l'accroissement naturel de la population se voit encore offrir, pour un certain temps, des exutoires. Nous reprendrons ici le cas du village de Sinta, dans le canton de Monoma, dont au moins 1.050 habitants sur 3.089 habitent des hameaux situés sur les territoires des villages de Kounsignaki, Kouriya, Mambia, Dando, Kolé, Koukourou et Toumanéa ; la zone à partir de laquelle ont essaimé les originaires de Sinta à une densité de population de 29 km² (densité approximative pour l'ensemble du canton : 19 au km²). On pourrait arriver sans doute à déterminer, à partir de cet exemple, la densité optima dans une région composée pour les 9/10 de plaines et de faibles pentes. La comparaison avec le village de Sanka, dans le canton de Sokili, dont le territoire comprend environ 1/3 de terrains accidentés et de fortes pentes, est de ce point de vue, intéressante. La densité de population y est approximativement de 10 au km², et les déplacements de population vers le Sud sont déjà amorcés, quoique de façon moins massive. Un point important de l'enquête, qui permettra d'évaluer de façon très précise les possibilités théoriques (il faudra évaluer les possibilités sociales) de recasement des habitants des villages inondés dans des cantons dont ils dépendent actuellement, consistera à déterminer les optima de population par sous-régions géographiques à l'intérieur des circonscriptions administratives. Un essai, très imparfait, de carte de densités, basé sur les données de recensements administratifs (qui prennent comme unité de recensement, selon les Cercles, soit le village soit le hameau), est joint à ce rapport ; il comporte une division très grossière en sous-régions géographiques de ce type : il ne pouvait être question de tenir compte ici des limites de territoires de villages. De cet essai on ne peut tirer de conclusions définitives, mais seulement les remarques suivantes : si l'on met à part les parties Nord et Est du canton de Sokili, soit accidentées soit déjà très largement épuisées, et quelques zones limitées (comme celle de l'extrême Ouest du canton de Monoma, qui est encore une brousse assez épaisse), on a des densités de population allant de 15 à 30 pour les zones de plaines, de vallées et de faibles pentes, et des densités approchant ou dépassant 10 pour les zones dont la plus grande partie est accidentée. Le cas du canton du Baring est ici laissé de côté : les renseignements quant au chiffre de la population sont trop incertains. La détermination précise, après enquête, des optima de population pour chaque région selon ses caractéristiques, permettra de déterminer la signification de ces chiffres.

.../...

b) Situation foncière et utilisation du sol -

Comme on peut s'y attendre dans une région où le sol est intensément utilisé, les droits fonciers sont définis avec précision au niveau de très petites unités sociales. Il n'y a évidemment aucun système de redistribution périodique des terres. L'unité sociale d'exploitation est sans doute plus souvent la famille restreinte que la famille étendue vivant dans un même carré, là où cette famille étendue demeure solidement intégrée ; ceci au moins dans les zones de densité de population la plus élevée. Certes, il y a des arrangements annuels au niveau du village pour que d'un commun accord une partie du terroir, si possible d'un seul tenant, soit laissée en repos de façon à être utilisée comme pâturage collectif. Mais ceci est surtout le fait des Foulbé ; les Soussou n'ont d'ailleurs pas de nom pour désigner cette pratique, mais emploient une périphrase ; ils ont, dans l'ensemble, des troupeaux beaucoup moins importants. Les problèmes posés par le bétail sont donc surtout des problèmes de relations entre Soussou et Foulbé, installés au milieu d'eux ou descendant saisonnièrement du Fouta-Djallon. Nous verrons cependant qu'ils revêtiront une très grande importance quand des changements importants affecteront la région. Dans les villages Soussou qui ont été sommairement étudiés, en particulier dans le canton de Téné, la rareté des terres disponibles est révélée par deux faits. Il existe parfois des tensions entre hôtes et étrangers installés sur leurs terres. Il arrive que les premiers interdisent certains types d'utilisation des terres (cultures permanentes, plantations), ou qu'ils demandent le renouvellement du cadeau coutumier ("Kola") présenté lors de la conclusion de l'accord d'installation. Il semble d'autre part, que le montant de ce cadeau coutumier s'élève, et, fait plus important, que l'on distingue entre de "grosses" et de "petites" kolas, les unes donnant droit à une installation définitive et à la possibilité de créer des plantations, les autres ne donnant droit qu'à l'utilisation du sol en cultures annuelles - la concession apparaît alors révocable. Un informateur les a comparées spontanément à une vente et à une location. Dans quelle mesure, sous un vêtement emprunté à la coutume, y a-t-il véritablement des cas de vente de terrains ? Il est nécessaire de conduire une enquête précise sur ce point ; il peut en effet y avoir plusieurs façons de présenter aux populations intéressées la question des indemnisations, et une bonne connaissance des faits de cet ordre peut être un bon guide. Encore faudrait-il observer les différences éventuelles entre Foulbé et Soussou.

La répartition des cultures entre les hameaux pris comme unités de base dépend évidemment des types de sols qui composent leur terroir. Les situations sont régionalement assez différentes. Nous nous en tiendrons ici à la différence fondamentale entre culture de pentes et cultures de plaines ou de bas-fonds. La recherche des terres de plaines où l'on peut réduire la durée de la jachère, et des terres de

bas-fonds où l'on peut pratiquement la supprimer - et éventuellement installer des plantations - apparaît nettement. Ainsi, s'il est normal que dans le canton de Téné, dont la plus grande partie est une vaste plaine légèrement ondulée limitée à l'Ouest et au Sud par une ligne de montagnes abruptes, 70 % environ des villages-centres et des hameaux ne pratiquent absolument pas de cultures de pentes, il est plus remarquable que dans le canton de Monoma, qui est très accidenté sur plus de la moitié de sa superficie, 30 % seulement des hameaux et des villages-centres consacrent la majeure partie de leur activité aux cultures de pente. On retrouve là un autre aspect des faits que nous avons tenté de mettre en lumière en commentant brièvement la carte de densités de population que nous avons établie ; un équilibre - qui reste précaire si l'on tient compte d'un taux d'accroissement égal à la moyenne établie pour l'ensemble de la Guinée (2 1/2 % par an) - entre la population et les ressources, ne peut plus guère s'établir que dans les plaines, l'usure des sols de montagnes ayant atteint un point critique. Signalons d'autre part que les différences signalées, il y a une vingtaine d'années, entre les comportements agraires des divers groupes ethniques et des diverses castes, si elles n'ont pas été à ce moment exagérées, sont maintenant beaucoup moins sensibles. Ainsi les terres de bas-fonds et de plaines ne semblent plus aujourd'hui être cultivées uniquement par les Soussou et les serviteurs des Foulbé. Une enquête précise permettrait sans doute de faire justice d'un certain nombre d'idées reçues.

Le fait essentiel à souligner est la réduction excessive, dans l'état actuel des techniques agricoles, de la durée des jachères. Il est bon de rappeler qu'une densité de 20 habitants au km², en système d'agriculture extensive, signifie, en supposant toute la superficie utilisable, un temps de jachère réduit à 4 ans pour une année de culture. En fait, c'est là une évaluation optimiste ; l'étude sommaire d'un village de la rive Sud du Konkouré, Ouarakalan, réalisée par M. CORVAISIER, montre que, dans cette région où la densité de population n'est que de 15 au km², la durée de la jachère est fréquemment réduite à un an, et dépasse très rarement trois ans. On a donc déjà dans les conditions actuelles, surcharge agricole qui pose de très graves problèmes de conservation des sols ; la présence, en certains points, de troupeaux importants, aggrave bien entendu la situation. Rappelons que les calculs de densité de population, basés sur les recensements administratifs en général sous-estimés font apparaître que 43 % de la superficie des quatre cantons porte plus de 15 habitants au km².

c) Vie des villages -

Dans l'ensemble, villages et hameaux apparaissent d'une remarquable stabilité. Il semble que les créations de hameaux nouveaux ou les disparitions de hameaux anciens aient été relativement peu nombreuses dans les trente dernières années ; plus nombreuses seulement chez

.../...

les Foulbé qui poursuivent leur installation sur la rive gauche du Konkouré, et surtout dans les régions des cantons de Monoma et de Sokili qui accueillent les surplus de population descendus des régions Nord. La plupart des hameaux paraissent aussi enracinés au sol que les villages-centres. Il existe certes des hameaux de culture, essentiellement temporaires, mais au-dessus d'une certaine densité de population, ils se réinstallent toujours en des points fixés. Quelles que soient les causes socio-culturelles d'une telle stabilité - frappante chez les Soussou, mais guère moindre sans doute chez les Foulbé -, elle doit être aussi considérée comme une autre manifestation de la situation démographique que nous avons décrite. Le degré d'intégration des hameaux à la vie des villages-centres est évidemment très variable, selon la distance d'abord, selon la structure sociale ensuite. Une étude précise s'impose ici. L'évolution des sociétés Foulbé a sans doute modifié de façon profonde les rapports entre villages et hameaux de Foulbé de caste noble et hameaux de serviteurs. Les collectivités villageoises Soussou semblent plus solidement intégrées, mais ce point serait à vérifier ; il est significatif, chez les Soussou, que les hommes fixés dans les hameaux - généralement assez proches - soient toujours pleinement membres du carré d'où eux-mêmes ou leurs pères sont partis. Le fait de l'habitat dispersé ne signifie donc nullement que l'on puisse traiter et considérer à part les différents hameaux composant une collectivité villageoise.

Cette collectivité n'est évidemment pas fermée. Chaque village est le centre d'un réseau de relations fondées sur la parenté paternelle ou maternelle et sur les alliances. Il n'y a point de système d'échange strict de femmes entre des villages donnés. Cependant, entre certains villages, le réseau des alliances génératrices de parenté est particulièrement dense. Ils forment de véritables groupements de collectivités, entretenant des rapports suivis. Une étude complète de la région devrait permettre de délimiter ces ensembles avec précision. A l'intérieur de chacun d'eux, un individu peut obtenir sans trop de difficultés une terre ou s'installer, lorsque, pour une raison ou pour une autre, il désire quitter le village ou le hameau où il vivait. En outre, ces réseaux d'alliance et de parenté recouvrent des voies d'échange, traditionnelles ou de création récente, ou de voies de passage vers les grands marchés centraux de la région, Konkouré et Bangouya. Ils ne sont pas interrompus par les frontières de cantons. Nous reviendrons plus loin sur l'importance de ces faits dans tout programme de transformation de la région.

Les villages visités - essentiellement dans les cantons de Monoma et de Téné, semblent à première observation, maintenir un équilibre assez harmonieux entre vie traditionnelle et vie moderne. Un bon indice est le fait que les anciens militaires paraissent être réintégrés avec un minimum de heurts dans la vie villageoise dans laquelle ils apportent

cependant des comportements modernistes (en particulier construction de maisons en dur, utilisation d'éléments de mobilier européen, aménagement de plantations, exploitation plus économique des troupeaux, etc...). On ne peut affirmer, au stade actuel de l'enquête, que ce soit une situation générale dans l'ensemble des cantons ; un inventaire précis s'impose. Partout où cette situation prévaut, où ces éléments à tendance moderniste ne sont pas en opposition systématique avec les "anciens", il sera nécessaire de les intéresser étroitement à tout projet de transformation de la région, et d'évaluer précisément leur rôle dans la vie économique des villages. Un bilan de celle-ci reste à faire. Elle demeure basée sur une économie de subsistance ; les ventes à l'extérieur sont encore faibles, elles laissent cependant à toutes les familles restreintes quelques disponibilités monétaires, une fois payé l'impôt et les charges diverses. A titre d'exemple, purement indicatif, nous citerons quelques chiffres recueillis par M. CORVAISIER dans le village de Ouarakalan (canton de Téné). Il s'agit d'un village de 243 habitants (chiffre minimum, ne faisant ressortir que les présents ; le recensement administratif indique 218 habitants). Le système de polyculture y est très accusé.

Tous les chiffres donnés ci-dessous expriment des valeurs, évaluées en francs métré ; il s'agit sans doute d'un minimum.

<u>Récoltes</u> -	Huile de palme	:	126.000 Fr
	Palmistes		63.474 Fr
	Fonio		213.350 Fr
	Riz		161.500 Fr
	Arachides		160.200 Fr

Valeur des produits commercialisés -

	Huile de palme	:	114.000 Fr
	Palmistes	:	63.674 Fr
	Fonio	:	37.400 Fr
	Riz	:	37.000 Fr
	Arachides	:	61.200 Fr
Autres revenus (ananas - bananes pensions etc...)		:	329.600 Fr

			642.874 Fr

Disponibilités monétaires par personne :
elles vont de 68 Fcs à 10.832 Fcs par an.

En moyenne, chaque habitant dispose de 1.766 Fr par an.

LES PROBLEMES POSES PAR LA ZONE D'INONDATION -

La zone d'inondation (environ 500 km²) représente presque 20 % de la superficie des quatre cantons (environ 2.600 km²). Il s'agit d'une partie importante - que les données actuelles ne permettent pas d'évaluer avec précision - des bonnes terres de ces cantons. Ce ne sont pas tant les rives mêmes du Konkouré et des grands affluents (Kakrima et Mayonkouré) qui permettent les cultures les plus riches, mais les basses vallées des petits affluents, sur les bords desquels s'agglomèrent les hameaux. Une première estimation a pu être faite du nombre des hameaux touchés et de la population qu'ils abritent. Elle peut être beaucoup plus précise pour les cantons de Monoma et de Sokili que pour ceux de Téné et de Baring ; c'est seulement dans les premiers que les recensements sont opérés sur la base du hameau ; partout cependant il faudrait tenir compte de la sous-estimation inhérente à tout recensement administratif.

1) Canton de Monoma -

a) Hameaux dont le site se trouve dans la zone d'inondation :

Village de Sinta : Ganiya, Mégnédi.

Village de Toumanéa : village - centre, Roundé-Bassan, Boubouya, Doumikouré.

Village de Kounsignaki : tous les hameaux sauf Parawol ; le village-centre est épargné.

Kolé : hameau de Sokiya.

Koukoukouré : village-centre et hameau de Koilé - Iré.

Kouriya : village-centre et totalité des hameaux.

Mambia : hameau de Poniya.

Simbaliya : hameau de Sourouboundji.

Soit au total une population de 2.140 habitants.

b) Hameaux dont le site est en bordure immédiate de la zone d'inondation (les terres de cultures sont atteinte ; le site lui-même du hameau serait atteint si l'on prévoit une bordure forestière).

Village de Sinta : hameaux de Kélésandji, Tamalan, Yalaguéré, Gongoron.

Village de Kolé : hameau de Bambougou.

Village de Mambia : hameau de Galli

Village de Simbaliya : hameau de Madouya.

Soit au total une population de 735 habitants.

c) Hameaux dont les terres de culture sont en grande partie comprises dans la zone d'inondation.

Village de Sinta : hameaux de Diata, Mélita, Siraya, Parawali.

Village de Kolé : hameau de Kimbissin

Village de Kouriya : hameau de Kasséri

Village de Mambia : hameau de Kounsima

Village de Simbaliya : hameau de Foullasso Garama.

Soit au total une population de 655 habitants environ.

Nous n'avons fait cette distinction que pour donner une idée un peu précise de la situation de chaque village. Il est bien entendu que c'est l'ensemble de ces trois catégories de hameaux qui serait intéressée par les opérations de racasement ; le fait que ceux de la série c) ne soient que partiellement atteints ne prouve nullement qu'il sera possible de leur trouver un complément de terres à proximité. De même, le fait que les habitations des hameaux des deux séries b et c, ne se trouvent pas directement menacées d'envolement ne les exclut évidemment pas du système d'indemnisation qui sera prévu pour les maisons, puisque la plupart d'entre eux seront de toute façon obligés de se déplacer. En fait, c'est à une population d'au moins 3.530 habitants que nous avons ici affaire. La même remarque s'appliquera bien entendu aux cantons suivants :

2) Canton de Sokili -

a) Hameaux dont le site se trouve dans la zone d'inondation :

Village de Kondoya : totalité de la population.

Village de Démoukoulima : hameaux de Bombo et de Koulan.

Village de Fonfo : hameaux de Dyohéré, Déféla, Mègnenfiké, Gadalaba, Pelloun Afia.

Village de Ganimbaya : hameau de Dadé-Bombo.

Village de Diatya : hameaux de Wansou, Déféla Ley, Koulinfin, Kamba.

Soit au total une population de 565 habitants.

b) Hameaux dont le site est en bordure immédiate de la zone d'inondation (mêmes remarques qu'en I - b).

Village de Sangaréa : hameau de Dounédji.

Village de Fonfo : hameau de Dyouriya.

.../...

Village de Ganimbaya : hameaux de Mélita et Dyouriya.

Village de Diatya : hameaux de Féréa, Mélikouré, Lambadji et village-centre.

Soit au total une population de 850 habitants (pour certains hameaux, il ne s'agit que d'une estimation grossière).

c) Hameaux dont les terres de culture sont en grande partie comprises dans la zone d'inondation :

Village de Kokilo : hameaux de Sisékéa, Gorékori

Village de Soléinta : hameaux de Koukouta, Doulaoukou, et village-centre.

Village de Démoukoulima : hameau de Koulan.

Village de Fonfo : hameaux de Saroudya, Roundé Saroudya, Sabéré, Bougoula, Wendou, Tambi.

Village de Ganimbaya : hameau de Konkobaya.

Village de Nianso Sabéré : hameau de Tambata

Soit au total une population de 400 habitants environ.

En fait, ce premier repérage est beaucoup moins précis que celui qui a été effectué pour le canton du Monoma, et il est à supposer qu'un nombre plus grand de hameaux de la partie centrale du canton (zone 9 de la carte n° 3) où l'optimum de population est nettement dépassé, ont des terres de cultures en contre-bas, dans la zone qui nous intéresse.

Mêmes remarques que celles faites en conclusion du § 2. La population totale intéressée est d'au moins 1815 habitants, chiffre très probablement sous-estimé.

3) Canton de Baring (Cercle de Kindia) -

Pour ce canton et pour le canton suivant, les modalités de recensement - lequel ne prend en considération que les villages, et non le détail des hameaux - ne permettent pas de donner des chiffres séparés pour les trois catégories d'agglomérations que nous distinguons. L'évaluation globale est cependant possible, les hameaux n'étant guère éloignés des villages, au moins en ce qui concerne les Soussou ; pour les Foulbé, il ne s'agit que d'une estimation assez grossière. D'autre part, la position géographique des hameaux est beaucoup moins certaine.

.../...

a) Hameaux dont le site se trouve dans la zone d'inondation :

Village de Mélia : en totalité
Village de Yenguissa : en totalité
Village de Koniya : en totalité
Village de Dembaya : hameau de Kolé
Village de Limbikouré (Dodo-Foula) : hameaux de Dombélé, Kanéfélé,
Bounté, Manga Kounsi, Bindé Tanga, Kosséfili, Bolondé.
Village de Minyaya : hameau de Toukéfommé.

b) Hameaux dont le site est en bordure immédiate de la zone d'inondation.

Village de Katia : hameau de Kounfoun.
Village de Kounsima : village-centre.
Village de Siminiya : hameaux de Hermakonon, Koumisanga.
Village de Fontabourou : hameau de Boko
Village de Limbikouré (Dodo-Foula) : hameau de Kounfoun-Foula, Boko-Foula
Village de Sayonya : village-centre.

c) Hameaux dont les terres de culture sont en grande partie comprises dans la zone d'inondation :

Village de Katia : hameaux de Fodéa, Kénéndé, Boni, Dongoronya, Doubé-Soussou.
Village de Baguéa : village-centre et hameau de Katiakori.
Village de Kounsima : village-centre.
Village de Kounboun : en totalité
Village de Siminiya : village-centre
Village de Dembaya : village-centre.
Village de Limbikouré (Dodo-Foula) : hameau de Boko-Foula.
Village de Minyaya : village-centre et hameau de Nyougou.
Village de Sayonya : hameau de Nyougou.

A première estimation - facilitée par le fait que nombre de villages sont touchés entièrement (mais il faut attendre les chiffres de recensement en cours pour atteindre à une évaluation plus précise, il s'agirait d'une population de 1.100 personnes environ. A remarquer que le rapport émanant du Cercle de Kindia mentionne en trop (à moins

que le village et les hameaux n'aient été déplacés) le village de Sanguéa, mais par contre, ne tient pas compte des hameaux Foulbé, dont plus de la moitié se trouvent placés dans l'une des trois zones que nous avons considérée.

4) Canton de Téné (Cercle de Kindia) -

a) Hameaux dont le site se trouve dans la zone d'inondation :

- Village de Kébé Friguia : hameau de Kakakouré
- Village de Tambikouré : hameau de Kélébé Nyanko
- Village de Songoroniya : hameau de Kombo
- Village de Kansa : hameaux de Sambolo, Sambolo Labé, Baguia
- Village de Koba : village-centre et hameaux de Bouramaya et Walandji.
- Village de Woléa : hameau de Kalé
- Village de Yangoya : village-centre et hameaux de Konkouré et Santiguia.
- Village de Maléa : en totalité
- Village de Ourakalan : village-centre et hameaux de Fandyéfiké, Mègnefiké, Féréa.
- Village de Simbaraya : village-centre et hameaux de Kountigna, Lamikouré, Fotonkoné.
- Village de Yataya : en totalité
- Village de Madina-Dian : hameaux de Kébé, Kalékouré, Gorékori, Dyigamfoton, Kaliéri, Lamba, Konéa, Yéralandé, Bombo, Baosaré, Fandyéfiké, Lamfili.

b) Hameaux dont le site est en bordure immédiate de la zone d'inondation :

- Village de Kébé Friguia : hameaux de Moléa et Yalékori.
- Village de Bangouya : en totalité
- Village de Tambikouré : village-centre et hameaux de Kyébenté et Bombo.
- Village de Damouya : hameau de Fiditagui.
- Village de Koba : hameau de Sourou.
- Village de Woléa : hameaux de Bouka, Diahankaya, Kolikoya, Gali.
- Village de Yangoya : hameaux de Talé, Dyenguissa.
- Village de Ourakalan : hameau de Fodéa.
- Village de Madina-Dian : hameaux de Kilaya, Tinkin.

.../...

c) Hameaux dont la plus grande partie des terres de culture est comprise dans la zone d'inondation :

- Village de Kébé Friguia : hameaux de Santiguia, Hammadia, Fiditagui, Horété, Kébé, Kountoukouré.
- Village de Tambikouré : hameaux de Wani Dara, Yogon, Tanéné, Fanguiékouré.
- Village de Kansa : hameaux de Koubiyakori, Manéa, Sanka, Tokoyé Yémendé, et village-centre.
- Village de Woléa : hameaux de Bouka, Diahankaya, Kokiloya, Gali.
- Village de Ouarakalan : hameaux de Koriya et Bouramaya
- Village de Simbaraya : hameau de Ninguékouré.
- Village de Kwolibara : hameaux de Wondokouré, Kaléta, Kalasi et village centre.
- Village de Madina-Dian : hameaux de Hammadia, Santiguia, Kansambailadji, Gali, Kéréba, Filitagui, Masia, Bakétédédé et village-centre.

Il ne peut s'agir ici aussi que d'une première estimation, très approximative. La population touchée apparaît être d'environ 3.400 habitants. A noter que le rapport émanant du Cercle de Kindia ne mentionne pas les villages de Kébé Friguia, Songoronya, Damouya, Kansa, Woléa, Yangoya, Kwolibara, qui, à moins que les repérages qui ont été faits, village par village, de la position des hameaux, ne soient totalement erronés, sont tous touchés, certains entièrement, par la zone d'inondation. D'autre part, les hameaux Foulbé y sont passés sous silence, alors que près de la moitié d'entre eux se trouveront touchés. La sous-estimation est ici extrêmement importante (évaluation du Cercle de Kindia : 1186 pour le canton de Téné ; c'est qu'il n'a été tenu compte que des villages dont le centre même se trouve placé dans la zone d'inondation).

Il faut ajouter ici, bien que des investigations n'aient pu être conduites dans ce secteur :

5) Canton de Labaya (Cercle de Dubréka). Sont touchés les hameaux de Solomi, Taglia, Kiniaya, Taïlé, Ouaréka, Libria, dépendant des villages de Tagbé et Libria-Foula, soit au total 405 habitants (renseignements fournis par le Cercle de Dubréka).

On peut donc estimer que l'envolement des vallées intéressera, dans leurs terres de culture, une population totale de 9.220 personnes ; les recensements administratifs étant en général sous-estimés, il faut compter avec un total probable passant 10.000 (par exemple, le recensement exécution à Ouarakalan par M. CORVAISIER fait apparaître une population présente de 243 habitants, alors que le chiffre officiel concernant la population totale est de 218) soit une marge d'erreur de 10 %.

.../...

Il est évidemment impossible, dans l'état actuel de nos connaissances d'évaluer quelles superficies de chaque type de sol seront atteintes ; il reviendra à une étude conjointe menée par des pédologues, des agronomes et des sociologues de réunir des données précises sur ce point. Il est possible d'affirmer cependant qu'une partie importante de bonnes terres de la région, variant selon les cantons (celui de Labaya exclus) du quart à la moitié, sera ennoyée. On ne peut évaluer non plus les incidences de la création du barrage sur l'élevage, faute de données précises ; d'après les chiffres existants, on aurait une charge pastorale de 18 bovins au km² dans le canton de Téné, de 11 dans le canton de Monoma, de 5 dans le canton de Baring. La suppression de précieux pâturages de saison sèche risque d'entraîner, au moins dans une partie de la région, une surcharge pastorale. Il y aurait également des répercussions dans les cantons situés plus au Nord, dont certains troupeaux descendent saisonnièrement dans la vallée du Konkouré et au delà. L'étude de ces transhumances de bétail devrait être faite de façon détaillée, avec une observation précise des points de passage - qui sont, en saison sèche, outre la route, les gués du Konkouré. Un autre changement important résultant de l'ennoyement de la vallée est relatif aux voies commerciales ; les deux marchés du Konkouré et de Bangouya devront disparaître. Il sera nécessaire d'étudier le plus tôt possible les actuels réseaux de voies convergeant vers ces marchés, de façon à fixer les emplacements possibles des nouveaux centres commerciaux, et à définir les routes d'évacuation possibles pour des régions qui vont se trouver plus isolées (ainsi le centre du canton de Baring) ; pour la région du canton de Téné, nous avons pu constater l'importance du village de Damouya en tant que passage obligé vers les marchés, non seulement pour la population de tout l'Ouest du canton, mais aussi pour celle du Labaya-Est. Nous soulignerons tout à l'heure les points essentiels sur lesquels devra porter l'enquête socio-économique.

Nous insisterons seulement ici sur les aspects démographiques et agricoles, étroitement liés, d'un recasement des populations vivant dans la zone d'inondation ou l'utilisant. La première solution qui se présente à l'esprit est celle d'un recasement dans les cantons mêmes auxquels ces populations sont attachés. Il s'agit, nous l'avons vu, de populations en majorité très stables et attachées à leurs villages ; d'autre part, les liens entre les villages composant un même canton ou les régions frontalières de deux cantons voisins sont étroits. Le premier fait imposerait d'envisager le plus petit déplacement possible le second semble fournir le moyen d'effectuer l'opération sans heurt. Mais nous avons signalé que, malgré ces réseaux de parenté et d'alliance, les possibilités d'installation de groupes dépassant la famille restreinte sur le territoire d'un village ami s'étaient considérablement réduites dans toutes les régions atteignant ou dépassant une densité de 15 au km². La pression démographique et la limitation des

.../...

terres disponibles suffisent donc ici à faire échec à l'action des relations traditionnelles. A fortiori s'il s'agissait d'installer sur environ 80 % de la superficie actuelle des quatre cantons (le canton de Labaya étant laissé de côté, où les problèmes sont sans doute moins graves), environ 1/3 de population supplémentaire (la population minima qui sera touchée par la zone d'inondation étant d'environ 25 % de la population totale). Il y a bien entendu des différences régionales : ainsi la population touchée atteint presque 50 % dans le canton de Téné, 20 % dans les cantons de Sokili et de Baring. C'est peut-être dans ces derniers cantons que la situation serait la plus facile à régler ; encore faut-il remarquer que ce sont ceux où nous n'avons pu mener d'investigations précises, que les recensements y semblent plus d'ailleurs sujets à caution, et que, moins en ce qui concerne le canton de Sokili, toute la partie Nord et Est est en région assez accidentée, où les possibilités de recasement seraient sans doute fort limitées. La conclusion à tirer de ces considérations démographiques est claire : il paraît impossible de songer à recaser dans les cantons l'ensemble de la population déplacée. En effet, imposer à des régions qui ont chacune selon la nature des terrains dont elles disposent, atteint ou dépassé la densité optima de population dans les conditions actuelles de leurs techniques agricoles, une nouvelle charge humaine qui en moyenne augmenterait d'1/3 leur population apparaît une impossibilité. Encore ne tenons-nous pas compte de l'augmentation naturelle de la population, qui si elle est égale à la moyenne de la Guinée - ce qui serait évidemment à vérifier - s'élève à 2,5 % par an. Ce serait aller à brève échéance à une catastrophe économique qui affecterait l'ensemble de ces régions. Le recasement des populations déplacées dans les régions limitrophes n'apparaît donc possible qu'à une condition : transformer la zone du Konkouré moyen, et les quatre cantons qui la composent, en une zone d'agriculture intensive, qui permettrait de doubler sans dommage - et sans doute au-delà - le chiffre de la population pouvant habiter cette région. Il reste évidemment aux spécialistes à fixer les moyens et à évaluer le coût d'une telle opération. Il ne nous paraît pas y avoir d'alternative si l'on s'en tient à la solution du recasement proche : les cantons ne peuvent absorber, dans les conditions techniques actuelles, qu'une infime partie de la population déplacée : vouloir, sans changer ces conditions, leur en faire absorber plus conduirait rapidement à des tensions sociales importantes (car, si les gens déplacés préfèreront sans doute demeurer dans le canton, les villages d'accueil n'accepteraient sans doute pas d'installation massive), et à une impasse économique d'ici peu d'années.

La solution semble donc s'imposer, pour sans doute au moins les deux tiers de la population intéressée, d'un recasement plus lointain. Il ne faut pas se dissimuler, étant donné l'attachement des hommes à leur terre, que cette opération sera très difficile. Elle ne paraît cependant pas irréalisable, à la condition d'entreprendre, au plus tôt, sa préparation. Il faut souligner, à ce propos, que les

populations n'ont pas encore d'idées très précises sur ce que seront les contours de la zone d'inondation, mais que déjà certains commencent à comprendre le mécanisme de l'opération et à utiliser des repères pour voir si leur propre village ou leur propre hameau sera touché. Ce fait montre l'urgence qu'il y a à organiser une action de longue haleine pour obtenir l'assentiment des gens à déplacer. Nous reviendrons sur ce point dans la dernière partie de ce rapport. De toute façon, il est urgent d'entreprendre une prospection des zones qui pourraient éventuellement accueillir les populations transplantées - dont le recasement par groupes assez importants serait souhaitable - prospection qui pourrait être poursuivie à partir des données déjà recueillies dans ce domaine par le Service de l'Agriculture. Il est indispensable de se limiter à des zones comparables par leurs possibilités agricoles à celles qui seront quittées. Ainsi est sans doute exclue, sauf pour quelques familles, la transplantation dans les casiers rizicoles côtiers en cours d'aménagement. Il faut ajouter que, quelle que soit la région choisie, il sera sans doute nécessaire d'accompagner la transplantation d'un effort d'amélioration des techniques, tendant à une agriculture au moins semi-intensive. Nous ne nous dissimulons pas les énormes difficultés d'ordre matériel et d'ordre psychologique auxquelles on se heurtera ; cependant, une telle opération, pour laquelle il y a des précédents heureux, n'est pas impossible : il suffira d'y mettre le prix, en personnel et en matériel, prix auquel le montant des indemnités d'éviction qui seront accordées sera sans doute infime.

INDICATIONS GENERALES CONCERNANT UN PLAN DE RECHERCHE ET D'ACTION -

Dans l'ordre d'urgence, les opérations suivantes devraient être entreprises :

1) Pour le cas où la solution d'un recasement à proximité de la zone d'inondation avec transformation technique radicale ne serait pas retenue, prospection des éventuelles zones d'accueil, et évaluation de leurs possibilités d'accueil. Ce travail devrait être exécuté par une équipe de spécialistes de l'agriculture (voir le projet du Service local de l'Agriculture qui propose la constitution de brigades à cet effet) accompagnée d'un géographe.

2) De toute façon, étude démographique complète de la région, c'est à dire des cantons de Monoma, Sokili, Labaya, Téné, Baring. Des indications précises quant à l'organisation d'une telle opérations devront être demandées au Service Statistique de l'A.O.F. On peut évaluer à deux statisticiens et une équipe d'une trentaine d'enquêteurs africains le personnel nécessaire, pour un travail qui devrait être exécuté pendant la durée de la prochaine saison sèche, si toutefois on peut disposer rapidement des levés aériens à grande échelle.

.../...

En effet, une double enquête devrait s'articuler sur la précédente : d'une part recensement des biens dans le périmètre de la future zone d'inondation, d'autre part enquête agricole et économique par sondage dans l'ensemble de la région intéressée. Le modèle quant à cette dernière enquête est fourni, par les recherches menées en Côte d'Ivoire (Mission Royer à Bouaké, Mission Boutillier en pays Agni ; la documentation concernant ces missions peut être fournie par le Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer).

L'emploi de deux économistes pendant une année serait indispensable ; il devrait leur être adjoint un spécialiste des problèmes agricoles, pendant la même durée. Au moins une partie des enquêteurs participeraient à la fois aux deux enquêtes démographique et économique, qui seraient menées d'abord de front, l'enquête économique se poursuivant ensuite seule pendant toute une année.

Le programme de la mission économique consisterait essentiellement : à réaliser une enquête agricole complète (superficies cultivées, rendements, quantités récoltées, quantités vendues, etc...) à poursuivre une étude (en liaison avec les sociologues) du régime foncier, à étudier les budgets familiaux de façon à arriver à une définition précise des niveaux de vie, à étudier enfin les circuits commerciaux locaux.

Une nouvelle enquête démographique, complétant le travail de prospection mentionné en 1), devrait être réalisée dans les éventuelles régions d'accueil, pour le cas où l'hypothèse d'un recasement lointain ne serait pas écartée. Elle utiliserait une partie des enquêteurs précédemment formés pour la première enquête démographique (il est d'ailleurs probable qu'il sera possible de récupérer une partie des enquêteurs formés et utilisés lors du sondage démographique de 1954-1955, dont la liste doit être détenue par le Service local de Statistique). Le géographe ayant participé au travail de prospection devrait également participer à l'enquête démographique dans les régions retenues.

3) Une étude sociologique complète des groupements considérés devrait être également entreprise, pour l'ensemble de la région du moyen Konkouré, l'accent étant mis sur l'organisation des unités de travail et de consommation, sur les problèmes de tenure foncière, sur les problèmes de l'intégration des hameaux aux villages, enfin sur les relations inter-villages. Une connaissance précise de la structure sociale doit être obtenue, l'accent étant mis sur les populations à déplacer. La présence de deux sociologues pendant une année serait indispensable. Ils travailleraient évidemment en liaison étroite avec les équipes précédentes.

4) Le rôle des sociologues ne devrait pas se limiter à cette enquête. Il serait souhaitable qu'ils participent, le moment venu, au recasement des populations comme par exemple des sociologues ont

.../...

eux-mêmes participé à la mise en place des nouveaux villages lors de l'opération "regroupement de villages" au Gabon. (cf. le travail de G. Balandier et J.C. Pauvert, Les Villages Gabonais), ou doivent participer à la mise en place des groupements dans le programme d'émigration dirigée et d'organisation de paysannat qui vient d'être entrepris au Togo Central (les indications peuvent être obtenues auprès du Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer). Comme il est prévu dans ce dernier cas, c'est d'une équipe complète d'éducation de base - l'accent étant mis sur l'acquisition de nouvelles techniques agricoles - qu'ils devraient disposer, pour entreprendre, dès l'enquête générale achevée, le travail de préparation de la population au déplacement qui lui sera imposé, et aux nouvelles conditions auxquelles, quelle que soit la solution retenue, elle devra s'adapter. On devra s'inspirer plutôt de l'exemple, modeste, que va donner le Togo, que de celui, exigeant des moyens qu'il ne sera sans doute pas possible de réunir fourni les déplacements de population occasionnés par la construction du barrage de Papaloapan, au Mexique.

5) Il faut mettre l'accent sur la nécessaire coordination de tous ces travaux entre eux, et avec l'ensemble des travaux qui seraient accomplis par une grande Mission du Konkouré. La séparation en disciplines, ou en Services dont on relève, ne devra jouer aucun rôle si l'on veut que le programme soit mené à bien.

En ce qui concerne le programme de recherche proprement dit, le personnel, même s'il s'agit de recrutements nouveaux, devra de préférence être fourni par les organismes existants (O.R.S.T.O.M., I.F.A.N., Service de la Statistique, etc....).

Le personnel nécessaire serait donc le suivant :

1ère année : 1 géographe
2 statisticiens
2 économistes
2 sociologues
1 agronome

(Pendant une partie de cette première année, une équipe de prospection des zones éventuelles de recasement, telle que prévue par le Service de l'Agriculture local).

30 enquêteurs pour les enquêtes démographiques et économiques
15 enquêteurs pour les enquêtes sociologiques et économiques.

.../...

2ème année et suivantes :

- 2 sociologues
- 10 enquêteurs pour les enquêtes sociologiques
- 1 équipe complète d'éducation de base,

Soit au minimum :

- 1 médecin
- 1 agronome
- 1 spécialiste de l'élevage
- 1 instituteur
- 1 technicien radio-cinéma
- 1 infirmier
- 2 moniteurs de l'Agriculture
- 2 moniteurs des Eaux et Forêts
- 3 manoeuvres.

Quant au matériel, une liste non exhaustive comprendrait :

- 1ère année : 5 véhicules tous terrains
- 30 bicyclettes
- matériel de mesure, d'arpentage, etc...

- 2ème année : 4 véhicules tous terrains (un des précédents pourrait être récupéré pour un autre usage).
- 10 bicyclettes (20 des précédentes, si elles ont résisté aux sentiers, pourraient être récupérées pour un autre usage).
- Magnétophone
- Appareil de prises de vues
- Projecteur cinéma parlant
- Le reste du matériel (outils et machines pour démonstrations, médicaments, etc...) pourrait être fourni à mesure des besoins par les Services locaux.

- APPENDICE -

Pour l'interprétation de la carte n° 2 qui représente la position approximative des villages et des hameaux des quatre cantons intéressés, le code suivant sera utilisé. Les villages sont répartis en quatre séries de A à N correspondant à chacun des cantons.

1°) Canton de MONOMA -

Village de Konton	A	Hameau de Doumboua	A a
		" Fandiéta	A b
		" Kafoti	A c
		" Kounfaya	A d
		" Madina	A e
		" Silikoun	A f
		" Walia	A g
" Kounsiniaki	B	" Afia	B a
		" Bassankori	B b
		" Bokibéli	B c
		" Roundé-Bokibéli	B d
		" Botonkou	B e
		" Dilétouni	B f
		" Dadirou	B g
		" Gada-Guéssoré	B h
		" Kafourou	B i
		" Kidiré	B j
		" Kondé	B k
		" Konkouré	B l
		" Roundé-Konkouré	B m
		" N'Dantari Kontou	B n
		" Nikouguel	B o
		" Parawol	B p
		" Sandénia	B q
" Bouma	C	" Dentégui	C a
		" Fodéya	C b
		" Foulasso-Dabaya	C c
		" Guéméboum	C d
		" Koto-Koto	C e
		" Kolon	C f
" Dando	D	" Bantan	D a
		" Doundoun	D b
		" Kaïloudji	D c
		" Pétéwol	D d
		" Roundé-Totaré	D e
		" Sira-Oro	D f
		" Toulé	D g

.../...

Village de Kolé	E	Hameau de Bamboudou	E a
		" Kimbisin	E b
		" Sokiya	E c
" Koukouré	F	" Koïlé-Iré	F a
" Kouria	G	" Bohéré	G a
		" Fandiékouré	G b
		" Kasséri	G c
		" Niabéli	G d
		" Roundébassan	G e
		" Ouani-Dara	G f
" Mambia	H	" Balifotou	H a
		" Kounsikobi	H b
		" Kounsima	H c
		" Léguéré	H d
		" Galli	H e
		" Ponia	H f
		" Ouara	H g
" Sansandji	I	" Boudayé	I a
		" Dantaïda	I b
		" Diakoudara	I c
		" Kaïlondji	I d
		" Pelloum	I e
		" Roundé Dagui	I f
		" Tiankoyé	I g
" Sarasséné	J	" Bomdou-Larou	J a
		" Souloudji	J b
		" Tambaya	J c
" Simbaliya	K	" Foullasso-Garama	K a
		" Kaléta	K b
		" Modouya	K c
		" Sourouboundji	K d
		" Yallikori	K e
" Sinta	L	" Balaya	L a
		" Bindé-Fello	L b
		" Bayagui	L c
		" Bouléré	L d
		" Diata	L e
		" Dentégui	L f
		" Fodéya	L g
		" Ganiya	L h
		" Gongoron	L i
		" Hamdalaye	L j

.../...

Village de Sinta (Suite)	L	Hameau de	Kounsibéli	L k	
		"	Kobolé	L l	
		"	Kédiguiya	L m	
		"	Kodonbofon	L n	
		"	Kanbaya	L o	
		"	Koto	L p	
		"	Mélita	L q	
		"	Méniédi	L r	
		"	Roundé-Nagaya	L s	
		"	Roundé-Oré-Siraya	L t	
		"	Pelloyé-Baring	L u	
		"	Parawali	L v	
		"	Sonsolon	L w	
		"	Siraya	L x	
		"	Touldé	L y	
		"	Tiahel-Bagué	L z	
		"	Ouédou-Mahoudou	L 1	
		"	Yambéring	L 2	
"	Toumanéa	M	"	Roundé-Bassan	M a
			"	Boubouya	M b
			"	Doumikouré	M c
			"	Gongoron	M d
			"	Kalésandji	M e
			"	Tamalan	M f
			"	Yalaguéré	M g
2°) <u>Canton de SOKILI</u> -					
Village de Kokilo	A	"	Tyimmé	A a	
		"	Sissékéa	A b	
		"	Gorékori	A c	
		"	Lambadji	A d	
		"	Soyoré	A e	
"	Kondouya	B	"	Binding	B a
"	Sanka	C	"	Missidé-Hindé	C a
			"	Labaya	C b
			"	Pitahoy	C c
			"	Babihoy	C d
			"	Loumbéra	C e
			"	Ley-Loumbéra	C f
			"	TingueI	C g
			"	Tiéleré	C h
			"	Fello-Doubi	C i
			"	Oré-Mangol	C j
			"	Guidou	C k
			"	Kabélé	C l

.../...

Village de Sanka (Suite)	C	Hameau de	Soïndé	C m	
		"	Ourki	C n	
		"	Roundé-Ourki	C o	
		"	Louguel	C p	
		"	Dombé	C q	
		"	Séssila	C r	
		"	Tialéré (haut)	C s	
		"	Pételdiga	C t	
		"	Laba	C u	
		"	Tianguékoroma	C v	
		"	Tialéré (bas)	C w	
		"	Guéssoré	C x	
		"	Missidé-Hindé	C y	
		"	Kossori	C z	
		"	Loubé	C 1	
		"	Sanna	C 2	
		"	Gaïdé	C 3	
		"	Kombokoro	C 4	
		"	Roundélaba	C 5	
		"	Karndalan	C 6	
		"	Tiguéa	C 7	
		"	Yanguéa	C 8	
		"	Diabakati	C 9	
		"	Guéméssoron	C α	
		"	Sissékéa	C A	
"	Sangaréa	D	"	Boundoumbouré	D a
			"	Dounédji	D b
"	Tessin	E	"	Méliboundji	E a
			"	Koura	E b
			"	Yanguéa	E c
			"	Méniendji	E d
			"	Oré-Diaba	E e
"	Soléïnta	F	"	Sédouya	F a
			"	Koukouta	F b
			"	Doulaoukou	F c
"	Nianso-Yéréya	G	"	Roundé-Nianso	G a
			"	Missidé-Hindé	G b
			"	Silati	G c
			"	Diabakati	G d
			"	M'BouDaré	G e
			"	Bombo-Daou	G f
			"	Bombo-Ley	G g
			"	Kada	G h
			"	Gada-Bombo	G i
			"	Hakoundé-Tiandi	G j

.../...

Village de Nianso-Yéréya	G	Hameau de Guéméssorou	G k
		" Sangaréa	G l
" Ninguétééré	H	" Boudou Haïré	H a
		" Bokorguel	H b
		" Pita	H c
		" Dogol Boubé	H f
		" Haékoun	H g
		" Diambaré	H h
" Démoukoulima	I	" Koulan	I a
		" Sangan	I b
		" Bombo	I c
		" Damba	I d
		" Boundou-Bouné	I e
		" Tanéné	I f
		" Yalépandié	I g
" Fonfo	J	" Saroudia	J a
		" Roundé-Saroudia	J b
		" Diouriya	J c
		" Sabéré	J d
		" Bougoula	J e
		" Dohéré	J f
		" Wendou	J g
		" Tambi	J h
		" Déféla	J i
		" Ménienfiké	J j
		" Pallel-Kaï	J k
		" Diaguita	J l
		" Guadalaba	J m
		" Peloum-Afia	J n
		" Roundé-Diouriya	J o
		" Roundé-Bougoula	J p
		" Niariaka	J q
" Koumouroutou	K	" Séniya	K a
		" Boundou-Demba	K b
		" Sogoti	K c
		" Bindé-Koumouroutou	K d
		" M'Boura	K e
" Ganimbaya	L	" Satakounsi	L a
		" Soyoré	L b
		" Mélita	L c
		" Niarimaka	L d
		" Diouriya	L e
		" Dadéboombo	L f
		" Konkoubaya	L g
		" Lambadji	L h

Village de Diatiya	M	Hameau de Wansan	M a
		" Féréa	M b
		" Déféla-Ley	M c
		" Mélikouré	M d
		" Koulimfin	M e
		" Kamba	M f
		" Lambadji	M g
" Diaya	N	" Baïladji	N a
		" Kanikouré	N b
		" Doundoukouré	N c
		" Kaléta	N d
		" Kaléta-Di	N e
		" Oré-Bollisso	N f
		" Kéniéméki	N g
		" Fidira	N h
		" Koubikouré	N i
		" Diogoné	N j
		" Woula	N k
		" Guéméssoron	N l
		" Guéyafari	N m
		" Kounsibéri	N n
" Koumbéléya	O	" Solima	O a
" Nianso-Sabéré	P	" Ley-Pelloun	P a
		" Kantambo	P b
		" Oré-Fello	P c
		" Balaya	P d
		" Yokoko	P e
		" N'Dantarikora	P f
		" Tambaya	P g
		" Roundé-Kora	P h
		" Guéméssorou	P i
		" Sédouya	P j
		" Kambali	P k
		" Koulan	P l

3°) Canton de BARING -

<u>Village de Katia</u>	A	" Kanian	A a
		" Fodéa	A b
		" Kounfoun	A c
		" Nioguéta	A d
		" Boui	A e
		" Dongoronia	A f
		" Maninkaya	A g
		" Doubé-Soussou	A h

.../...

Village de Baguéa	B	Hameau de Dodo-Soussou	B a
		" Boussou	B b
		" Tamiré	B c
		" Fodé-Sariya	B d
		" Tamikouré	B e
		" Katiakori	B f
		" Botogou	B g
" Domiya	C		
" Méliya	D	" Siguiri-M'Foton	D a
		" Bounté	D b
" Kounssima	E	" Kakélé	E a
" Kouboun	F	" Kounadia	F a
		" Koriya	F b
" Kimfaya	G		
" Yenguissa	H		
" Sambaya	I	" Doulabé	I a
" Siminiya	J	" Hermakonou	J a
		" Kourmissaga	J b
" Koniya	K	" Sangna-Badé	K a
" Dembaya	L	" Kolé	L a
		" Fougna	L b
		" Yabéhi	L c
" Kossadé	M		
" Foutabourou	N	" Boko	N a
		" Yéssouloun	N b
		" Mélakouré	N c
" Koriya	O	" Takori	O a
		" Sangara-Kori	O b
		" Kolenté	O c
" Sanguéa	P	" Simbaya	P a
		" Maléakori	P b
		" Balmaka	P c

.../...

Village de Limbi-Kouré	Q	Hameau de	Doubé	Q a
		"	Balmaka	Q b
		"	Doumbélé	Q c
		"	Douladé	Q d
		"	Kounfoun-Foula	Q e
		"	Kanéfélin	Q f
		"	Bounté	Q g
		"	Mougakounsi	Q h
		"	Bindé-Tanga	Q i
		"	Dodo	Q j
		"	Samfa	Q k
		"	Sangaréakori-Foula	Q l
		"	Boko-Foula	Q m
		"	Kossadé-Foula	Q n
		"	Kosséfili	Q o
		"	Bolondé	Q p
"	Faréniya	R		
"	Minyaya	S	Niougou	S a
			Toukéfomé	S b
"	Sayonya	T	Niougou	
4°) <u>Canton de TÈNÈ</u> -				
Village de Kébé-Friguia	A	"	Kalakouré	A a
		"	Santiguia	A b
		"	Molléa	A c
		"	Hamadia	A d
		"	Yallékori	A e
		"	Yalladougou	A f
		"	Koundokouré	A g
		"	Fiditagui	A h
		"	Korété	A i
		"	Kébé	A j
		"	Kountoukouré	A k
		"	Momofoton	A l
		"	Balandougou	A m
		"	Takouori	A n
		"	Wounsan	A o
		"	Woundédaka	A p
		"	Kouboufa	A q
		"	Méllékouré	A r
		"	Kouallayiré	A s

.../...

Village de Yanguéa	B	Hameau de Woundé-Kouri	B a
		" Mélléwayan	B b
		" Kébé	B c
		" Balaya	B d
		" Yembé-Kori	B e
" Bambouya	C	" Mordiya	C a
" Tambikouré	D	" Kiébenté	D a
		" Wani-Dara	D b
		" Kélééré-Bianko	D c
		" Bombo	D d
		" Yogou	D e
		" Tanéné	D f
		" Guémégala	D g
		" Fanguiékouré	D h
" Sougoronia	E	" Kounbo	E a
		" Bingali	E b
		" Tinka	E c
" Damouya	F	" Kwoutagui	F a
		" Fiditagui	F b
		" Falébaga	F c
		" Kwoniya	F d
		" Sorosoro	F e
		" Digui-Digui	F f
" Kamékatia	G	" Falébaga	G a
		" Maninkada	G b
		" Faniékouri	G c
		" Soussoura	G d
" Sokiya	H	" Méla	H a
		" Dimita	H b
" Baritougo	I	" Soussoura	I a
		" Tinékouré	I b
		" Némou	I c
		" Taoulou	I d
" Katibalaya	J	" Baliya	J a
		" Tamfoulou	J b
		" Kourétinkéïn	J c
" Konéa	K	" Léfouré	K a
		" Kountéboundji	K b

.../...

Village de Bobiya	L	Hameau de Tounkoufomé	L a
"	"	" Léfouré	L b
"	"	" Dagagbé	L c
"	"	" Damba-Kongui	L d
" Kansa	M	" Sangolo	M a
"	"	" Koubiyakori	M b
"	"	" Manéa	M c
"	"	" Mangokalé	M d
"	"	" Sanka	M e
"	"	" Gouléakouori	M f
"	"	" Sambolo-Labé	M g
"	"	" Baguiya	M h
"	"	" Guinkon	M i
"	"	" Tokoyé-Yémendé	M j
" Koba	N	" Bouramaya	N a
"	"	" Sourou	N b
"	"	" Walandji	N c
" Woléa	O	" Kalé	O a
"	"	" Kirita	O b
"	"	" Bouka	O c
"	"	" Diakankaya	O d
"	"	" Fodébokaréa	O e
"	"	" Kolikoya	O f
"	"	" Gali	O g
" Yangoya	P	" Talé	P a
"	"	" Konkouré	P b
"	"	" Santiguia	P c
"	"	" Dienguissa	P d
" Warakalan	Q	" Fandiéfiké	Q a
"	"	" Féréa	Q b
"	"	" Ménienfiké	Q c
"	"	" Fodéa	Q d
"	"	" Koriya	Q e
"	"	" Bouramaya	Q f
" Simbaraya	R	" Kountinia	R a
"	"	" Ninguékouré	R b
"	"	" Lamikouré	R c
"	"	" Fotoukouré	R d

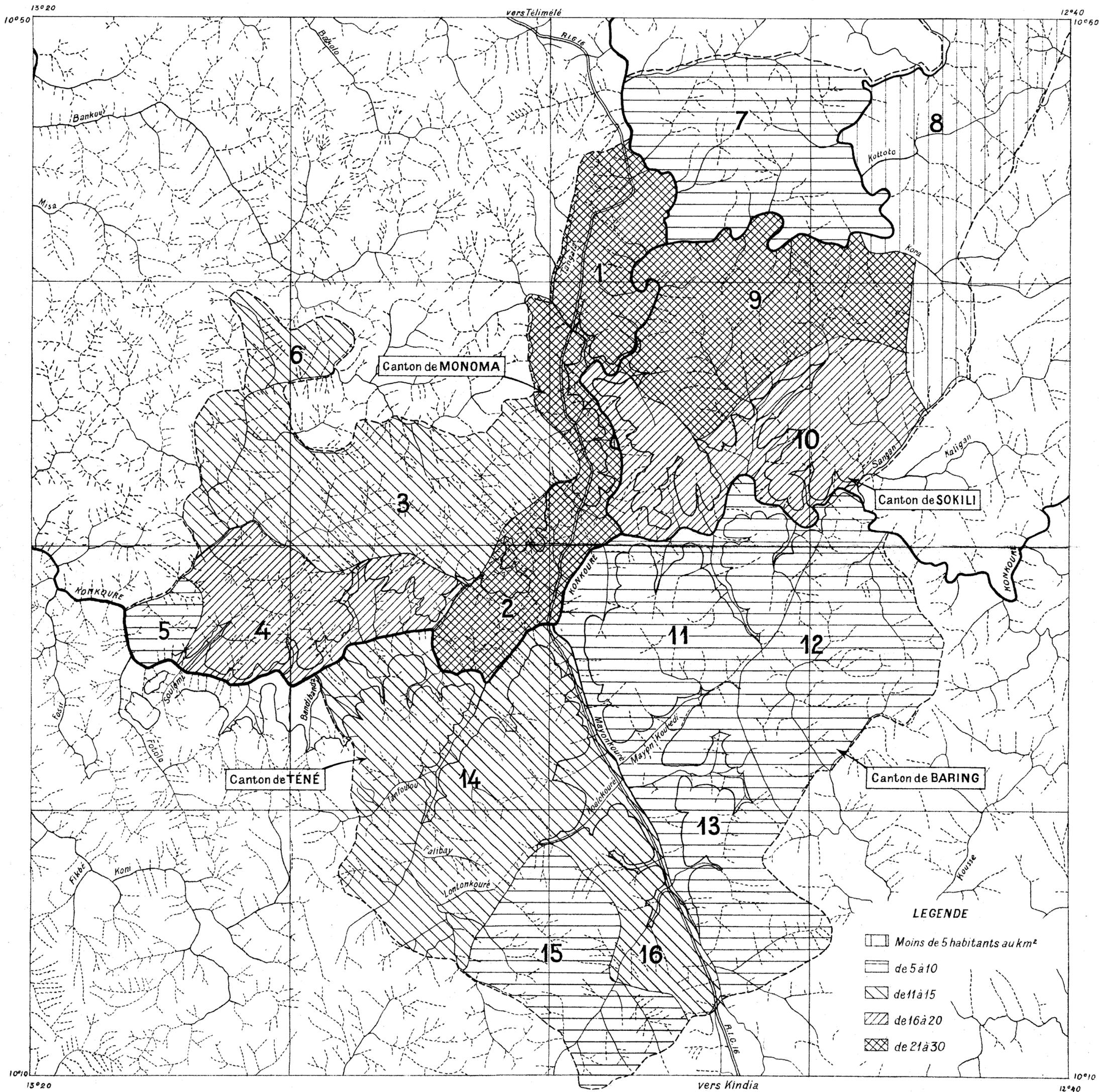
.../...

Village de Maléa	S	Hameau de Kenendé	S a
		" Lamba	S b
		" Sowaiya	S c
		" Soudébéké	S d
		" Woundékobi	S e
		" Guiyafari	S f
		" Dougouré	S g
" Yataya	T	" Baréa	T a
		" Kaliéri	T b
		" Tombo	T c
		" Koulouka	T d
		" Kourékoré	T e
" Koualibara	U	" Wondokouré	U a
		" Kaléta	U b
		" Kalassi	U c
" Madina-Dian	V	" Hamadiya	V a
		" Kébé	V b
		" Santiguia	V c
		" Kalékouré	V d
		" Gorékori	V e
		" Diaganfotou	V f
		" Kaliéri	V g
		" Lamba	V h
		" Bahosaré	V i
		" Tamiré	V j
		" Simbou	V k
		" Salamouya	V l
		" Koba	V m
		" Kilaya	V n
		" Kansambaïladji	V o
		" Gali	V p
		" Yéralandé	V q
		" Bounkouya	V r
		" Oré-Pété	V s
		" Konéa	V t
		" Maninkala	V u
		" Sokiya	V v
		" Wosso	V w
		" Kéréba	V x
		" Bombo	V y
		" Kiriboundji	V z
		" Filitagui	V 1
		" Massiya	V 2
		" Salalé-Kolibara	V 3
		" Balétédé	V 4

.../...

Village de Madina-Dian (Suite)	V	Hameau de	Lamfili	V 5
		"	Tembélamba	V 6
		"	Kouloufa	V 7
		"	Bolouta	V 8
		"	Bilimbalan	V 9
		"	Sambaya	V 10
		"	Tinka	V 11
		"	Douniya	V 12
		"	Tolin-Wondikouré	V 13
		"	Yallétédé	V 14
		"	Séracounssiré	V 15
		"	Pemdéfiké	V 16
		"	Tinkin	V 17
		"	Téfouya	V 18
		"	Fandiéfiké	V 19

-:-:-:-:-



LEGENDE

-  Moins de 5 habitants au km²
-  de 5 à 10
-  de 11 à 15
-  de 16 à 20
-  de 21 à 30